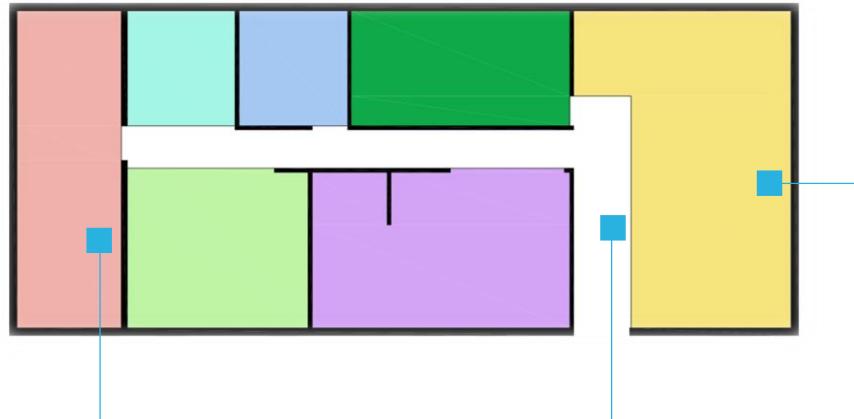


RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS)

Ce rôle, obligatoire dans tout établissement recevant du public constitué de plusieurs entités, comprend 3 volets : administratif, informatif, contrôle. Qui donc est mieux placé que BATISAFE pour assurer cette mission ?

Article R. 123-21 du Code de la construction et de l'habitation : "La répartition en types d'établissements prévue à l'article R. 123-18 ne s'oppose pas à l'existence, dans un même bâtiment, de plusieurs exploitations de types divers ou de types similaires dont chacune, prise isolément, ne répondrait pas aux conditions d'implantation et d'isolation prescrites au règlement de sécurité. Ce regroupement ne doit toutefois être autorisé que si les exploitations sont placées sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles."



MISSION ADMINISTRATIVE

Il s'agit notamment :

- d'assurer la relation avec la Commission de sécurité ;
- de valider les projets ;
- de gérer le registre de sécurité.

**Plus-value
BATISAFE**

- Des experts de la sécurité incendie : ingénieurs, formateurs ;
- un processus clairement défini ;
- un accompagnement total et tout conseil de mise aux normes.

MISSION D'INFORMATION

Le RUS informe :

- les exploitants de leurs obligations ;
- les propriétaires des éventuels problèmes ;
- l'administration des difficultés rencontrées.



MISSION DE CONTRÔLE

Les contrôles sont multiples et concernent par exemple :

- le service de sécurité ;
- la maintenance, les vérifications ;
- les exercices périodiques ;
- les travaux ;
- etc.